

PROaGRI

POUR VOUS. AUJOURD'HUI. ET DEMAIN

VOS AIDES PAC 2023 - 2027

Préparer
vos assolements,
BCAE et éco-régime
en vue de la nouvelle
programmation PAC !

drome.chambres-agriculture.fr



**AGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRE D'AGRICULTURE
DRÔME

Cette prestation vous permettra à partir de votre assolement 2022 de constater l'impact des évolutions de la future PAC 2023 - 2027.

Le paiement vert disparaît. Il est remplacé par l'éco-régime avec des nouvelles règles spécifiques. La conditionnalité des aides est renforcée, de nouvelles BCAA sont mises en place.



Pourquoi maintenant ?

Votre choix d'assolement sur la campagne 2023 a un impact sur vos futures aides. Vous disposez encore de temps pour activer des marges de manoeuvre, établir un plan d'action et optimiser vos aides.

Les conseillers de la Chambre d'agriculture de la Drôme se mobilisent pour vous accompagner dans ces choix.

1

Diagnostic

Un diagnostic de votre assolement en pdf vous est envoyé. Il comprend une simulation financière des aides découplées et couplées du premier pilier pour la période 2023 - 2027, ainsi qu'une simulation de l'éco-régime sur deux des trois voies possibles (dont le calcul du nombre de points pour la voie "pratiques agricoles") et un commentaire générique.

Tarif clients Mes P@rcelles : 40 € HT*

Assolement 2022 et présent dans Mes Parcelles

Tarif clients PAC et nouveaux clients : 70 € HT*

Assolement 2022 déclaré au 16 mai 2022

2

Formation ou prestation

Il est nécessaire d'effectuer un diagnostic avant de participer à la formation ou la prestation.

A. Formation collective

PAC 2023 - 2027 : les enjeux de l'assolement de votre exploitation.

Avec la Chambre d'agriculture, en collectif, comprenez et maîtrisez les clés de la nouvelle PAC et sécurisez vos aides.

Découvrez en vidéo les réactions des participants à la dernière formation PAC.

Deux demi-journées de formation Vivéa (une à l'automne et une en hiver), trois sessions au choix :

17 octobre à Bourg-les-Valence puis 18 novembre à Bourg-les-Valence,
21 octobre à Cléon d'Andran puis 28 novembre à Cléon d'Andran
24 octobre à Bourg-les-Valence puis 18 novembre à Bourg-les-Valence

Cette formation est animée par un conseiller PAC et un conseiller technique pour répondre à toutes vos questions techniques et réglementaires.

Tarif de la formation : 154 € HT* (gratuit pour les clients éligibles Vivéa)

Un chèque de caution de 154 € vous sera demandé lors de l'inscription.

En prestation complémentaire, une demi-journée de travail sur les données de votre exploitation est proposée en petit groupe à l'issue de la première demi-journée.

Tarif de la prestation : 100 € HT*

+ d'informations sur la formation

Le site de la Chambre d'agriculture de la Drôme [dans la rubrique Formations](#),
formation@drome.chambagri.fr | 04 27 24 01 58

B. Prestation individuelle

Pendant le rendez-vous, un conseiller technique échange avec vous sur les différentes options et vous conseille un plan d'actions. Des simulations complémentaires peuvent être réalisées à distance par un conseiller PAC.

Tarif de la prestation : 280 € HT*

* Ce tarif ne tient pas compte de la réalisation de la déclaration PAC 2023 avec un conseiller de la Chambre d'agriculture de la Drôme.



Les PROAGRI

- > **Conseillers** à la pointe de la réglementation
- > **Expertises** spécifiques à toutes les productions
- > **Connaissance** fine des territoires
- > **Indépendance** du conseil

Fabienne MALOSSANNE

fabienne.malossanne@drome.chambagri.fr | 04 75 82 40 25



Chambre d'agriculture de la Drôme

145, avenue Georges Brassens - 26504 Bourg-lès Valence | 04 75 82 40 00



La Chambre d'agriculture de la Drôme est certifiée Engagement de service « Services aux agriculteurs et acteurs des territoires », Ref. 221 par AFNOR Certification.